



# Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi

571, 1<sup>re</sup> Rue Est - C.P. 214 - Amos (Québec) J9T 3A6

Téléphone : 819 732-5356 / Télécopieur : 819 732-9607 / Courriel : mrc@mrcabitibi.qc.ca

## COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### LA MRC D'ABITIBI PRÉSENTE SON BUDGET 2017

**AMOS, LE 25 NOVEMBRE 2016 – C'est mercredi, durant l'assemblée générale des conseillers de comté, que la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi adoptait son budget 2017 qui se chiffre à 5 136 908 M\$, témoignant une augmentation de 119 084 \$ comparativement à l'année qui se termine. Les quotes-parts, quant à elles, subissent légère une augmentation de 8,3 %.**

#### REVENUS ET DÉPENSES 2017

La MRC d'Abitibi présente un budget équilibré permettant le maintien de ses services, et ce, tout en composant avec la perte de certaines subventions et ses nouvelles responsabilités. Son budget global comprend des dépenses de 5 136 908 \$, ce qui représente une légère hausse de 2,4 % par rapport au budget 2016 qui prévoyait des dépenses de 5 017 824 \$.

Quant aux revenus, le nouveau Pacte fiscal a causé une réduction des revenus de la MRC, augmentant ainsi les quotes-parts à 1 665 225 \$, soit une augmentation de 127 686 \$ comparativement à 2016. Heureusement, les redevances sur les ressources naturelles, une nouveauté en 2016, ont permis d'atténuer cette hausse des quotes-parts. D'ailleurs, ces redevances avaient bénéficié les municipalités d'une réduction record de 28 %, en 2016.

	Quote-part 2017	Quote-part 2016	Écart
Partie I – Administration	545 274	491 696	53 578
Partie I – Matières résiduelles	147 465	83 871	63 594
Partie I – Prévention incendie	27 825	0	27 825
Partie I – Cours d'eau	0	13 892	(13 892)
Partie I – Aéroport	156 700	156 700	0
Partie I – Mont-Vidéo	35 000	35 000	0
Partie I – SESAT	12 500	12 500	0
Partie I – Développement économique	0	0	0
Partie I – Développement touristique	0	0	0
<b>Total Partie I</b>	<b>924 764</b>	<b>793 659</b>	<b>131 105</b>
Partie II – Tenue à jour évaluation	481 503	488 140	(6 637)
Partie II – Équilibrage évaluation	0	8 132	(8 132)
Partie II – Géomatique	34 892	30 646	4 246
Partie II – Entente partenariat	167 093	165 277	1 816
Partie III – Réseau large bande	56 973	51 685	5 288
<b>Total Partie II et III</b>	<b>740 461</b>	<b>743 880</b>	<b>(3 419)</b>
<b>TOTAL PARTIE I, II ET III</b>	<b>1 665 225</b>	<b>1 537 539</b>	<b>127 686</b>

Suite aux changements engendrés par la Loi 28, les années 2015 et 2016 ont été mouvementées autant sur le territoire de la MRC que l'ensemble de la région. Les conseillers de comté de la MRC d'Abitibi souhaitent que 2017 soit une année de consolidation des services à la population, notamment au niveau du développement économique et local.

## **ÉLECTION : PRÉFET SUPPLÉANT ET MEMBRES DU CA**

Au mois de novembre de chaque année, l'Assemblée générale des conseillers de comté désigne les membres qui formeront le Comité Administratif (CA) de la MRC ainsi que le préfet suppléant pour la prochaine année. Le titre de préfet suppléant fut remporté par M. Sébastien D'Astous, maire de la Ville d'Amos, qui succède à M. René Martineau, maire de la municipalité de La Motte.

Les représentants du CA pour 2017, quant à eux, seront Guy Baril, maire de Landrienne pour la Zone 1 (La Corne, Landrienne, Saint-Marc-de-Figuery), Raymond Doré, maire de Berry pour la Zone 2 (Berry, Launay, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Félix-de-Dalquier et Trécesson), Stephan Lavoie, maire Preissac pour la Zone 3 (La Motte, Preissac, Saint-Mathieu-d'Harricana et Sainte-Gertrude-Manneville), ainsi que Lionel Pelchat, maire de Barraute pour la Zone 4 (Barraute, Champneuf, Lamorandière et Rochebaucourt). La Ville d'Amos, la Zone 5, est systématiquement représentée par son maire, M. Sébastien D'Astous.

## **À PROPOS DE LA MRC D'ABITIBI**

La MRC d'Abitibi est une organisation publique au service de ses 16 municipalités rurales, d'une ville et de 2 territoires non organisés (TNO), regroupant près de 25 000 habitants avec des budgets annuels de près de 10 millions \$ répartis en 20 secteurs d'activités. Sa mission est de desservir les municipalités de sa MRC, tel que prescrit par la Loi sur l'organisation territoriale municipale, au mieux des ressources humaines et matérielles à sa disposition dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population tant d'un point de vue social, culturel, qu'environnemental.

– 30 –

**Source :** Jenny-Lee Falardeau  
Agente de communications  
MRC d'Abitibi  
819 732-5356, poste 210  
[jennylee.falardeau@mrcabitibi.qc.ca](mailto:jennylee.falardeau@mrcabitibi.qc.ca)